

Zone d'activités de l'Ormelot

Présentation du parc

La plupart des entreprises sézannaises, ainsi que les grandes surfaces, sont installées dans la partie sud de la ville, réservée à l'activité économique.

Ce secteur comprend également deux zones en cours de commercialisation, entièrement viabilisées.

La Ville de Sézanne a aménagé, dès 1991, la zone d'activités de l'Ormelot, qui s'étend progressivement, et compte déjà une petite dizaine de sociétés installées ou en cours d'implantation.

Des terrains, d'une surface de 1 500 à 6 600 m² environ, sont à vendre, au prix de 22,50 € HT/m².

Après la révision du PLU, la zone de l'Ormelot fera l'objet d'une extension sur une surface d'environ 7 ha.



Contact :

Andrée Aubès,

Directrice générale des services de la Ville de Sézanne

Tél. : 03 26 80 59 01

Courriel : villedesezanne.a.aubes@wanadoo.fr

